



CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2021 – 079

Séance du 16 juin 2021

FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS 2021 DES ACCUEILS DE LOISIRS

L'an deux mille vingt et un, le 16 juin à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 11 juin 2021.

ETAIENT PRESENTS : Madame Valérie BERTIN et Messieurs, Philippe ESTERELLAS, Alain DETOLLE Alex SAINTRAPT Didier TERNAT Claude BIALOUX et Laurent LHERITIER.

ETAIENT EXCUSES : Jean-Luc LEGER, Denis PRIOURET Céline COLLET-DUFAYS

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau pour fixer les tarifs spécifiques des séjours des accueils de loisirs.

Comme l'an passé, il est proposé 3 séjours en fonction des tranches d'âge :

- Séjour d'été du 7 au 9 juillet, pour les 4-6 ans, à Lathus-Saint-Rémy dans la Vienne (accrobranche, poney, ferme pédagogique, jeux), 12 enfants Budget du séjour hors charges de personnel : 1687,16 €
- Séjour d'été du 2 au 6 août pour les 7-10 ans à Voutezac en Corrèze (cerf-volant, grimpeur, paddle, randonnée, course d'orientation, jeux), 24 enfants Budget du séjour hors charges de personnel : 6 978,00 €
- Séjour itinérant à vélo du 20 au 22 juillet pour les 11-14 ans de Gentioux à Vassivière (vélo, pumtrack, paddle, canoë, veillée, jeux), 12 jeunes Budget du séjour hors charges de personnel : 966,26 €

Ces séjours seront financés :

- Par la CAF dans le cadre de la prestation de service
- Par la CAF potentiellement par l'intermédiaire des Pass' Temps libre (moins 2,50 € sur les demi-journées d'ALSH) et Pass' Vacances (moins 18 € sur les journées de séjour)
- Par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, potentiellement pour le séjour des 7-10 ans à Voutezac, dans le cadre du dispositif Colos apprenantes
- Par les familles selon les tarifs à définir

En fonction des inscrits, la Communauté se réserve le droit d'annuler, les budgets des séjours étant équilibré en fonction de la base prévisionnelle du nombre d'enfants indiqués et sur une tranche de quotient familial (QF) moyen.

Il est proposé au Bureau de :

- solliciter la Caf et le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports pour tout type de financement de ces séjours et autoriser Mme la Présidente à signer les demandes de financement puis les conventions à intervenir
- fixer les tarifs des séjours devant être organisés en 2021 par les ALSH de Gentioux et de Felletin, de la façon suivante :

Séjour d'été, pour les 4-6 ans, à Lathus Saint-Rémy :

Tranche de QF	Tarif tout compris
0 à 350	120,00
351 à 700	130,00
701 à 1000	140,00
1001 et plus	150,00

*10 euros de réduction pour 2 enfants inscrits de la même famille
20 euros de réduction pour 3 enfants ou plus inscrits de la même famille*

Séjour d'été pour les 7-10 ans à Voutezac :

Tranche de QF	Tarif tout compris
0 à 350	200,00
351 à 700	220,00
701 à 1000	230,00
1001 et plus	240,00

*10 euros de réduction pour 2 enfants inscrits de la même famille
20 euros de réduction pour 3 enfants ou plus inscrits de la même famille*

Séjour Itinérant pour les 11-14 ans de Gentioux à Vassivière :

Tranche de QF	Tarif tout compris
0 à 350	70,00
351 à 700	80,00
701 à 1000	90,00
1001 et plus	100,00

*10 euros de réduction pour 2 enfants inscrits de la même famille
20 euros de réduction pour 3 enfants ou plus inscrits de la même famille*

Avec cependant un supplément de 10 € pour le week-end préparatoire des 3 et 4 juillet

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** la Caf et le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports pour tout type de financement de ces séjours de loisirs et **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les demandes de financement puis les conventions à intervenir
- **FIXE** les tarifs des séjours 2021 par les ALSH de Gentioux et de Felletin, selon les tableaux supra.

Ainsi fait et délibéré le 16 juin 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

- 1 JUIL. 2021

**La Présidente,
Valérie BERTIN**

